

Compte rendu de l'atelier « Gestion du bassin de la Seugne »

« Dans le cadre du PTGE Seugne, quelle(s) stratégie(s) de gestion du bassin envisager ? »

Judi 12 octobre 2023, de 14h à 17h dans les locaux de l'EPTB Charente, Saintes

Participants (11)

PARTICIPANTS	STRUCTURE
Gilles BRICHET	FDAAPPAMA 17
Thomas CUZANGE	Agence de l'Eau Adour-Garonne
Pascal DUBOIS	DREAL Nouvelle-Aquitaine
Marion JANSANA	CDA de Saintes
Amélie JUGNIOT	EPTB Charente
Anaël LACHAISE	SYMBAS
Barbara MONNEREAU	SYMBAS
Valentin POMMIER	Chambre d'Agriculture 17-79
Fabien POUSSIN	SYRES 17
Marie ROUET	FDAAPPAMA 17
François WALLON	DDTM 17
Équipe d'animation	
Laurence CARDINAL-ANDRE	Ifrée
Hélène COCHERIL	EPTB Charente
Clément BÉRACOCHEA (excusé)	SYRES 17

1 - Mots d'introduction : rappel d'éléments contextuels

L'EPTB Charente (Établissement Public Territorial de Bassin Charente) et le SYRES 17 (Syndicat Mixte des Réserves de Substitution de la Charente-Maritime) co-portent l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions de l'outil PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau).

Le PTGE a pour objectif de :

- Atteindre un équilibre entre besoins et ressources disponibles ;
- Respecter la bonne fonctionnalité des écosystèmes ;
- S'adapter au changement climatique et aux contextes locaux.

Le souci de l'EPTB Charente et du SYRES 17 est de co-construire cette stratégie et ce programme d'actions avec les acteurs du territoire concernés. Après une phase d'entretiens individuels réalisés auprès d'acteurs du territoire, ils engagent une seconde phase de concertation avec la volonté de mobiliser plus d'acteurs. Des ateliers thématiques sont organisés d'avril à octobre 2023. Lors de ces ateliers, les acteurs mobilisés seront force de propositions d'actions nouvelles, améliorant la situation

quantitative de la ressource en eau. Ces propositions seront discutées et validées par les membres du Comité de Territoire, puis intégrées au programme d'actions du PTGE, qui sera lui-même validé par la Commission Locale de l'Eau et le préfet coordonnateur de bassin.

L'EPTB Charente et le SYRES 17 sollicitent l'Ifrée pour les accompagner dans l'animation des ateliers thématiques. Des précisions sont données quant au rôle de l'Ifrée :

- L'Ifrée ne fait pas et ne décide pas à la place de l'EPTB Charente et du SYRES 17.
- L'Ifrée apporte une méthodologie de travail participative.
- L'Ifrée contribue à l'animation des ateliers aux côtés de l'EPTB Charente et du SYRES 17.

Une présentation chiffrée du territoire

Se reporter à la Présentation PowerPoint en annexe.

Deux remarques à cette présentation :

- Le bassin de la Seugne est un des seuls bassins à ne pas bénéficier de gestion quantitative de la ressource. Depuis le 15 juillet 2023, le bassin est en situation d'alerte, pour autant, faute d'une gestion quantitative, les pratiques d'irrigation se sont poursuivies et de nombreux assecs sont constatés (cf. Annexe1 – Carte des linéaires d'assecs de la FDAAPPAMA 17).
- Le bassin de la Seugne a un comportement différent en amont et en aval. Le problème se situe dans le secteur de Jonzac.

2 – Présentation de l'atelier « Gestion du Bassin de la Seugne »

Les objectifs de production de cette réunion

A l'issue de l'atelier, les participant.e.s ont :

- Pris connaissance collectivement des principaux problèmes qui se posent aujourd'hui sur la gestion du bassin de la Seugne, issus du diagnostic et de votre perception de la situation.
- Identifié, exprimé, recueilli et compris vos besoins individuels et respectifs et vos premières idées d'actions possibles pour solutionner les problèmes et améliorer la gestion du bassin de la Seugne.
- Exprimé les conditions favorables et nécessaires selon vous pour poursuivre le travail et, notamment, pour engager une recherche co-construite de solutions les plus satisfaisantes possibles.

Une progressivité de travail

Il est proposé de travailler en 3 phases :

- Phase 1 : Prendre connaissance collectivement des problèmes qui se posent
- Phase 2 : Identifier vos besoins nécessaires pour résoudre les problèmes prioritaires et recueillir vos premières idées d'actions possibles
- Phase 3 : Recueillir les conditions favorables à mettre en place poursuivre le travail au-delà de cet atelier

3 - Phase 1 : Prendre connaissance collectivement des problèmes qui se posent et recueillir la perception de chacun de la situation

1er temps : présentation des principaux problèmes qui se posent aujourd'hui sur la gestion du bassin de la Seugne, issus du diagnostic

Pour répondre à la question de travail suivante : « *Qu'est-ce qui pose problème dans la gestion du bassin de la Seugne ?* », l'EPTB Charente et le SYRES 17 ont élaboré un métaplan, exposant les principales problématiques exprimées lors des entretiens et formalisées dans le diagnostic. Pour chacune d'entre elles, l'EPTB Charente et le SYRES 17 ont veillé à identifier les constats, incidences et questions venant expliquer le problème. L'EPTB Charente procède à une lecture du métaplan

2^{ème} temps : Procéder à une lecture collective des problèmes présentés

A l'issue de la présentation, le groupe réagit, questionne pour être certain de bien se saisir du contenu du métaplan. Puis, chaque participant.e exprime sa perception de la situation, précise, nuance l'analyse proposée. Au fur et à mesure des échanges, le groupe fait évoluer le métaplan et aboutit à une formalisation des problématiques qui leur semble plus juste.

Se reporter au document en annexe pour prendre connaissance du métaplan retravaillé par le groupe :

- Le groupe précise la question de travail « Qu'est-ce qui pose problème dans la gestion **quantitative** du bassin de la Seugne ? »
- Le groupe formalise une nouvelle problématique « Un manque de certaines connaissances pour mieux comprendre le déséquilibre quantitatif », qui vient préciser la première proposition faite par les co-porteurs du PTGE « Une situation de déséquilibre quantitatif important ». Les constats, incidences et questions identifiés dans cette précédente problématique sont répartis dans celle nouvellement proposée et, aussi, dans la problématique « Des outils de gestion du bassin ».
- Le groupe décide de ne pas faire des impacts du changements climatique une problématique à part entière mais les pose comme une question transversale, à traiter sur l'ensemble du bassin et pour chacune des problématiques identifiées
- Le groupe reformule également l'intitulé de la problématique « Une perturbation de la continuité écologique » en « Une absence de gestion concertée des ouvrages hydrauliques ».
- Le groupe précise une problématique posée : La situation qualitative **des eaux superficielles** du bassin ».
- Enfin, le groupe a manqué de temps pour approfondir la problématique « Des outils de gestion du bassin », qui est pour eux primordiale.

3^{ème} temps Procéder à des votes

Le premier vote proposé est un vote de tendance. Il s'agit de bénéficier d'une photographie des positions de chacun.e sur les problèmes formalisés, à un temps « t ». Chaque participant.e dispose de gommettes de 2 couleurs : verte pour exprimer leur accord avec le problème et rouge leur désaccord. Ils ont également la possibilité de ne pas voter.

Les résultats du 1^{er} vote

- « Un manque de certaines connaissances pour mieux comprendre le déséquilibre quantitatif » recueillie **15 pastilles vertes** ;
- « L'absence de gestion concertée des ouvrages hydrauliques » recueille **10 pastilles vertes** ;
- « La situation qualitative des eaux superficielles du bassin » recueille **9 pastilles vertes** ;
- « Des outils de gestion du bassin »
 - « Une station de mesure pour la gestion de l'ensemble du bassin » recueille **8 pastilles vertes** ;
 - « La Valeur du Débit d'Objectif (DOE) » recueille **9 pastilles vertes** et **2 pastilles rouges** ;
- La question transversale : « Comment prendre en compte les impacts du changement climatique dans la gestion du bassin ? » recueille **9 pastilles vertes**.

Le groupe semble partager une vision commune des problèmes qui se pose pour la gestion quantitative du bassin de la Seugne.

Le second vote est un vote de priorisation des problèmes. Avant d'engager un travail sur les pistes d'actions possibles pour résoudre les problèmes, il importe d'identifier qui est concerné par quels problèmes. Aussi, il est demandé aux participant.e.s de voter pour les problèmes par lesquels ils sont les plus concerné.e.s. Être concerné par un problème :

- c'est parce qu'elles/ils subissent le problème
- c'est parce qu'elles/ils sont en mesure d'agir sur le problème.

Les participant.e.s ont à leur disposition 2 post-it de couleur. Elles/ils se déplacent vers le métaplan et apposent leurs post-it devant les problématiques de leur choix. Elles/ils peuvent faire le choix de choisir un problème ou 2 en mettant un post-it devant chacun.

Les résultats du 2^{ème} vote

- « Un manque de certaines connaissances pour mieux comprendre le déséquilibre quantitatif » recueille **7 votes prioritaires** ;
- « L'absence de gestion concertée des ouvrages hydrauliques » recueille **1 vote prioritaire** ;
- « La situation qualitative des eaux superficielles du bassin » ne recueille **aucun vote**
- « Des outils de gestion du bassin »
 - « Une station de mesure pour la gestion de l'ensemble du bassin » recueille **11 votes prioritaires** ;
 - « La Valeur du Débit d'Objectif (DOE) recueille **3 votes prioritaires** »
- La question transversale : « Comment prendre en compte les impacts du changement climatique dans la gestion du bassin ? » ne recueille **aucun vote**.

Le groupe choisit la problématique « **Des outils de gestion du bassin** », dans son ensemble, comme la problématique à traiter en priorité, en parallèle de la seconde, « Un manque de certaines connaissances pour mieux comprendre le déséquilibre quantitatif ».

Dans le cadre de cet atelier, la première problématique « **Des outils de gestion pour le bassin** » est traitée.

4 - Phase 2 : Identifier vos besoins nécessaires pour résoudre les problèmes priorités et recueillir vos premières idées d'actions possibles

Les objectifs sont de :

- Donner l'occasion aux participant.e.s d'exprimer leurs besoins, problématique par problématique priorisée ;
- Échanger entre elles et eux pour mieux comprendre les préoccupations des un.e.s et des autres ;
- Faciliter, par la suite (dans le cadre d'autres temps de travaux), la recherche de solutions satisfaisant le plus grand nombre.

Afin d'étayer au mieux leurs propos, chaque participant.e a à répondre aux 3 questions suivantes :

1. En quoi ce problème me concerne-t-il ?
2. Pourquoi ce problème est-il important pour moi ? Quelles incidences a-t-il pour moi ?
3. Pour avancer sur ce problème, j'ai besoin de quoi pour faire quoi ?

Première expression

1. Je suis concerné par cette problématique, habitant au sud de Jonzac et étant Président de l'AAPPMA 17 et de la Fédération de pêche 17.
2. C'est une question de cohérence. Actuellement, c'est incohérent qu'il y ait une unique gestion pour l'amont et l'aval du bassin. La station de référence la Lijardière est toujours en eau. Elle n'est pas représentative des assecs observés en amont. Les seuils de gestion sont tels qu'ils ne peuvent pas permettre de déclencher des restrictions.
3. Aussi, j'ai besoin des services de l'État pour légitimer une autre station de mesure de débits.

Échanges au sein du groupe

- Quelle autre station ? Quelle localisation pour représenter le secteur ? Quelles modalités de gestion ? Pour quels résultats ? Pour quelles plus-values ?
- Des assecs sont aussi constatés en aval. Il est alors demandé de discuter dans le PTGE de la valeur des seuils de la Lijardière, en parallèle d'une gestion différenciée amont/aval, et en s'interrogeant sur les plus-values de cette gestion.
- Pour une mesure représentative, il serait nécessaire d'engager une réflexion sur les indicateurs de suivi et de gestion, en veillant à en dégager les plus-values.
- Une économie d'eau en amont, résultant d'efforts agricoles et d'une gestion différenciée, sera-t-elle suffisante pour répondre au problème quantitatif sur la partie amont du bassin (jusqu'à Pons) ? Pour un des participants, l'enjeu est davantage hydraulique, hydromorphologique.
- Certains s'interrogent : une station sur la partie médiane, Jonzac-Pons, n'aurait-elle pas plus d'intérêt ? D'importants prélèvements agricoles sont réalisés dans cette zone.

Deuxième expression

1. Je suis co-porteur d'un PTGE.
2. Ce problème cristallise de nombreuses tensions et il y a une attente de gestion différenciée amont/aval par de nombreux acteurs. Le seuil de restriction va avoir des impacts sur les prélèvements agricoles d'où l'importance de répondre à la question : pour quels résultats ?
3. J'ai besoin d'intégrer et de quantifier les résultats d'une gestion différenciée sur le rééquilibrage quantitatif pour être sûr que ce soit la seule solution ou s'il faut envisager autre chose.

Échanges au sein du groupe

- Ce sera une solution palliative, curative, qui présente, néanmoins des atouts. Elle permet de :
 - Agir en situation de crise à un temps « t » ;
 - Acquérir de la connaissance ;
 - Objectiver les autres actions.

Cependant, il sera nécessaire d'avancer en parallèle sur la gestion différenciée et d'autres actions permettant de rééquilibrer la situation quantitative.

- Une précision apportée par la DREAL : selon où la localisation sera choisie pour une nouvelle station, l'aspect temporalité se posera. Les services de l'État, dont la DREAL, peuvent être en situation de refuser (compte tenu de la pertinence de la localisation choisie et des moyens humains et financiers mis à disposition). Il importe de discuter de la gouvernance et de la portée réglementaires des indicateurs.

Des éléments de conclusion

Le groupe est d'accord pour travailler en priorité sur les deux problématiques majeures : « Des outils de gestion du bassin » et « Un manque de certaines connaissances pour mieux comprendre le déséquilibre quantitatif ».

Pour la première problématique, il estime important de réfléchir à une gestion différenciée en traitant les questions suivantes : où ? comment ? quand ? Quelle gouvernance / Qui est maître d'ouvrage sur cette question ?

Ils s'accordent à dire qu'ils ont fait le tour de la question pour cette phase d'élaboration collective et que le travail se poursuivra lors de la mise en œuvre du programme d'actions.